

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 19 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 19 Décembre à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

11 Décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

Présents : Mme CORDEVANT, M. COUTEAU, M. BEAUDON, M. BODA, M. CHENU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETE et M. TORDEUX.

Absents excusés : M. BUREAU et M. RAVERDY

Modifications sur le réseau des Transports Urbains Soissonnais – Avenant N°1 au marché n°17001 « Exploitation des Transports Urbains ».	Rapport
	N°2

Entre l'attribution du marché n°17001 et le début d'exécution de ce marché (1^{er} janvier 2018), il y a eu des modifications sur le réseau T.U.S qu'il convient de prendre en compte par voie d'avenant.

Les modifications apportées sur le réseau T.U.S et qui n'étaient pas prises en compte lors de l'appel d'offres sont les suivantes :

- **La ligne 1** : la desserte du centre aquatique s'effectuera à son ouverture prévue le 31 mars 2018. Lors de l'appel d'offres, le kilométrage pris en compte était sur 7 années complètes. Aussi, il convient de modifier le kilométrage pour l'année 2018 de cette ligne soit 50 071,145 km au lieu de 51 119,145 km,

- **La ligne 6** : suppression d'un aller-retour les vendredis scolaires en raison du passage à la semaine à 4 jours de l'école de Courmelles depuis septembre 2017. Cette modification implique une diminution kilométrique annuelle de 494,57.
- **La ligne n°10** : ajout d'un service retour au départ de la gare SNCF à 7h41, en raison de la modification des horaires de train. Cet aménagement implique une augmentation kilométrique de 1995,588 par an,
- **La ligne n°14** : le service au départ de l'Hôtel de Ville à 12h07 s'arrête désormais à la gare SNCF à 12h18. Ce service continue ensuite son trajet au-delà de l'arrêt "Jean Mermoz" pour se prolonger jusqu'à la gare où il arrête sa course à 12h33. La modification kilométrique de cet aménagement est de + 500,253 km /an

Les kilométrages annuels et les montants annuels (en prix de base 2017) pendant la durée du marché sont les suivants :

Année	Kilométrage de base	Kilométrage après avenant n°1	Montant H.T du marché de base	Montant H.T du marché après avenant n°1	Variation
2018	580 439,10	581 392,38	2 119 807,70 €	2 122 598,87 €	0,132%
2019	580 439,10	582 440,38	2 119 807,70 €	2 125 667,42 €	0,276%
2020	580 439,10	582 440,38	2 119 807,70 €	2 125 667,42 €	0,276%
2021	580 439,10	582 440,38	2 119 807,70 €	2 125 667,42 €	0,276%
2022	580 439,10	582 440,38	2 119 807,70 €	2 125 667,42 €	0,276%
2023	580 439,10	582 440,38	2 119 807,70 €	2 125 667,42 €	0,276%
2024	580 439,10	582 440,38	2 119 807,70 €	2 125 667,42 €	0,276%
TOTAL	4 063 073,73	4 076 034,63	14 838 653,88 €	14 876 603,38 €	0,256%

Cet avenant n°1 entraîne une augmentation de **0,256 %** de la valeur initiale du marché représentant + 12 960,90 km sur la durée du marché.

Conformément au Code des marchés publics la Commission d'Appel d'Offres n'a pas à être consultée car l'augmentation est inférieure à 5%.

Il est demandé au Comité Syndical de donner son accord sur cet avenant n°1 au marché n°17001.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord aux modifications ci-dessus définies,
- note que celles-ci entraînent une augmentation kilométrique de + **12 960,90 Kilomètres** jusqu'à la fin du contrat,
- autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°17001 d'exploitation des transports urbains,

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
21 DEC. 2017

Affiché, le 21 Décembre 2017
Pour extrait conforme,

Le Président,

